

LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE KOUROU
TRAVAUX DE VRD : CLOTURES

MAÎTRE D'OEUVRE :

Mandataire du groupement : Sylvia LAFONTAINE – Architecte DESA

1. Maître de l'Ouvrage

REGION GUYANE
Cité Administrative Régionale
Carrefour de Suzini – BP 7025
Route de Montabo
97307 CAYENNE Cedex
Téléphone : 05 94 27 10 00
Télécopie : 05 94 27 10 60

2. Mandataire

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

3. Procédure de passation

Appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
Dévolution en marchés de travaux séparés pour chacun des lots.

4. Objet du marché

Réalisation des clôtures du futur Lycée professionnel de KOUROU

Les travaux sont répartis en un (1) lot défini ci-après :
- Lot n°6 – Clôtures

Les travaux relatifs à ce lot feront l'objet d'une seule tranche de réalisation.

Les variantes sont autorisées.

5. Délai d'exécution

Lot n°6 : le délai d'exécution est de 2 mois hors période de préparation de 2 mois

6. Date prévisionnelle de début des travaux

Mai 2010.

7. Conditions de participation

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat et, en cas de groupement d'entreprises par tous les candidats du groupement y compris le mandataire, en cas de sous-traitance par le ou les sous-traitants désignés obligatoirement sont les suivants :

En application de l'article 45 du Code des marchés publics :

- 1 - documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise
- 2 - lettre de candidature (DC4) dûment complétée, datée et signée

- 3 - déclaration du candidat (DC5) dûment complétée, datée et signée
(chaque rubrique de ces deux derniers documents devra être remplie avec soin, notamment pour l'examen des capacités techniques et financières, critères de choix pour la sélection des entreprises "admissibles à dire")
- 4 - Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé : formulaire DC6 dûment complété, daté et signé
- 5 - Etat annuel des certificats reçus visé par le Trésorier Payeur Général (DC7) ou attestation sur l'honneur datée et signée du candidat justifiant la régularité de sa situation fiscale et sociale au 31/12/2009
(les imprimés DC4, DC5, DC6 et DC 7 sont disponibles sur le site www.minefe.gouv.fr)
- 6 - copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- 7 - déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat indiquant qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner à un marché public
- 8 - extrait K*bis ou équivalent

Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
Formulaire DC5 dûment complété notamment la rubrique relative au chiffre d'affaires des 3 dernières années ou renseignements équivalents.

Capacité technique

Formulaire DC5 dûment complété notamment la rubrique relative aux moyens et références ou renseignements équivalents.

Ne sont pas admises les candidatures ne présentant pas des garanties techniques et financières suffisantes.

Les candidats auxquels il sera envisagé d'attribuer un marché produiront en outre les pièces, attestations et certificats mentionnés à l'article 46 du Code des marchés publics dans un délai de deux semaines après demande écrite de la Personne Responsable du Marché.

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés seront éliminés.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

8. Cautionnement et garanties exigées

Retenue de garantie pouvant être remplacée par une garantie à première demande.

9. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 – Valeur technique des prestations pour 60 %, appréciée au vu du contenu des éléments du mémoire technique justificatif et décomposée comme indiqué ci-dessous :

- . a) moyens matériels et humains affectés au chantier : 20 %
- . b) références de l'entreprise sur des travaux similaires : 20 %
- . c) méthodologie : 20 %

2 – Prix pour 40 %

10. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Prestataire unique ou prestataires groupés solidaires

11. Modalités essentielles de financement / paiement

- Origine du financement : Etat, Europe, Région Guyane selon le plan de financement suivant :
 - . FEDER/Europe : 10.000.000 €
 - . Fonds propres RÉGION GUYANE/DRES : 16.650.000 €
 - . CPER/État : 1.750.000 €

- Les modalités de paiement (virement bancaire, 30 jours fin de mois) sont décrites au 3-3.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

12. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Les Dossiers de Consultation des Entreprises pourront être retirés gratuitement :

- soit sur support papier à l'adresse et aux conditions suivantes :

C. G. BUREAUTIQUE – 60 rue E. Duchesne – BP 405 - à KOUROU (Tél. 05 94 22 89 53)

Prière de bien vouloir faire les réservations dès la parution du présent avis en adressant une télécopie à CG BUREAUTIQUE au 05 94 22 89 56.

Par ailleurs, tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

- soit par téléchargement sur le profil d'acheteur de la Région Guyane à l'adresse suivante :

d'ouvrage : <http://www.cr-guyane.fr> (voir conditions dans le Règlement de la Consultation)

13. Date et heure limites de réception des offres

Conformément au II-4° de l'article 57 du Code des marchés publics, le présent avis étant envoyé par voie électronique, le délai minimal de réception des offres de 52 jours sera réduit de 7 jours. Par ailleurs, un accès libre, direct et complet aux documents de la consultation étant proposé sur le site du Maître d'ouvrage, ce délai pourra encore être réduit de cinq jours.

La date limite de remise des offres est donc fixée au jeudi 6 mai 2010 à 12h00.

14. Adresse où les offres doivent être transmises:

- soit par voie électronique sur la plate-forme Internet du Maître d'ouvrage : <http://www.cr-guyane.fr> (voir conditions dans le Règlement de la Consultation)

- soit à l'adresse ci-dessous et contre récépissé :

Monsieur le Directeur Général
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

15. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

16. Renseignements d'ordre administratif et technique

Administratif

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)

33, avenue Jean Jaurès

Boîte postale 812

97388 KOUROU CEDEX

Téléphone : 05 94 32 10 34

Télécopie : 05 94 32 29 95

Technique

Sylvia LAFONTAINE – Architecte DESA

(Mandataire du groupement d'architectes)

Lotissement Ibis – Rocade de Zéphir

97300 CAYENNE

Téléphone : 05 94 38 34 97

Télécopie : 05 94 38 14 41

17. Autres renseignements

Ce marché s'inscrit-il dans un projet/programme financé par les fonds communautaires : oui
Références utiles : Contrat de Plan DOCUP (Etat Europe Région), Région Guyane sur ses fonds propres, Fonds structurels Européens (FEDER).

18. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal Administratif de Cayenne – 7, rue Victor Schoelcher – 97350 CAYENNE Cedex – téléphone : 05 94 25 49 70 / fax : 05 94 25 49 71.

Les candidats dont la candidature et/ou l'offre n'ont pas été retenues ont un délai de 2 (deux) mois à compter de la notification de ce rejet pour introduire un recours auprès du Greffe du Tribunal.

Conformément aux dispositions de l'article L551-1 du Code de justice administrative, le référé précontractuel est possible jusqu'à la signature du marché.

19. Autres organes de publication

Site Internet de la RÉGION GUYANE : www.cr-guyane.fr rubrique « Marchés publics »

Site Internet de la S.IM.KO. : www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence » .

20. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Le 26/03/2010.